



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 6002

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt si la pratique des conférences annuelles qui permettraient, au travers d'une concertation profession-État, de faire le point et le bilan de l'année agricole, est désormais remise en cause. Une telle réunion de concertation apparaît en effet souhaitable à l'heure où la première estimation du revenu agricole 1988 s'établit entre - 4 et - 6 p100 et dans une période où de nombreuses questions importantes s'additionnent : avenir du Crédit agricole, loi d'adaptation, réforme des quotas laitiers, négociations du GATT, etc.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de sa session du 29 novembre 1988, la commission des comptes de l'agriculture de la nation a estimé la baisse du revenu agricole en 1988, en termes réels et par exploitation, à 3,9 p 100 ; il s'agit d'une estimation établie sur la base des dix premiers mois de l'année et il conviendra donc d'attendre la publication au printemps prochain des comptes provisoires pour disposer d'une estimation établie sur l'ensemble de l'année civile. L'évolution du revenu agricole en 1988 ne donnera pas lieu à l'organisation d'une conférence annuelle, mais elle constitue une donnée prise en compte dans le cadre de la concertation multiforme que le ministre de l'agriculture et de la forêt entretient en permanence avec les organisations professionnelles agricoles. Il convient enfin de rappeler que l'année 1989 verra la mise en place de crédits budgétaires d'un montant total supérieur à 300 millions de francs afin d'apporter des aides diversifiées aux agriculteurs en difficulté. De plus, le revenu minimum d'insertion, que vient de mettre en place le Gouvernement, sera garanti aux agriculteurs qui rempliront les conditions pour se le voir attribuer.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6002

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3371